



Donation entre frere et soeur -terrain deja en nue propriété

Par Ic0513, le 24/08/2015 à 10:01

Bonjour,

comment sont calculer les droits de donation dans mon cas :

(un terrain appartient a ma tante nue propriété 70 % ET a ma grand mère usufruits 30%)

Elles veulent en faire donation a ma mère imaginons qu'il vaut 100 000 euro
sauf erreur de ma part en 2015 il y a un abattement exceptionnel de 45000 eur pour les
donations entre frère et sœur et 100 000 en, ligne directe

MA mère peut t'elle après me le donner ?

Merci de vos réponses